

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 27 MAI 2015 - n°4/2015**

Sous réserve d'approbation par les membres du conseil municipal lors de la prochaine réunion

Présents : sous la présidence de COURTEILLE Eric, Maire

PARIS Jean-Claude 1 ^{er} adjoint	GUERIN Maryline 2 ^{ème} adjoint	LUQUET Philippe 3 ^{ème} adjoint
BOUDRY Marc	JEHAN Gabriel	BOISHY Martine
GAUCHER Antoine	PETITPAS Robert	PARIS Solange
GUERIN Ludovic	HUDSON Patricia	
DESLOGES Gilbert		

Absents excusés : GAOUYAT Claude pouvoir à GAUCHER Antoine

Secrétaire de séance : BOUDRY Marc

Approbation du compte rendu du 10 avril 2015 : à l'unanimité

1°) ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire a présenté le rapport de M. QUINIOU, comptable public concernant une demande d'admission en non valeur des produits communaux irrécouvrables en date du 24 avril 2015 pour un locataire de la commune.

Il informe les membres du conseil que plusieurs rendez-vous ont été mis en place entre le locataire, le trésorier, l'assistante sociale et lui-même afin de trouver une solution aux problèmes de non paiement des loyers.

Suite à une procédure de surendettement déposée auprès du Tribunal d'Instance d'Avranches, ce dernier a statué en annulant la dette pour un montant de 194,82 € pour le budget assainissement et 3 495,59 € pour le budget principal.

Une créance éteinte s'impose à la commune et au Trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

Par conséquent, le Conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de suivre l'avis du Tribunal en statuant sur l'admission en non valeur des titres de recettes en créance éteinte la somme de 194,82 € (budget assainissement pour 2013 et 2014) et 3 495,59 € (budget principal pour 2013 et 2014).

Les loyers sont payés en totalité depuis janvier 2015, suite à la mise sous curatelle du locataire depuis octobre 2014.

2°) AVENIR DE L'ECOLE

En avril dernier, M. Paris avait lu le courrier de M. LHUISSIER, Inspecteur d'académie, concernant la situation actuelle de notre école non viable pour la rentrée de septembre 2015 et demandant à la commune de prendre une décision.

Au 30 avril, nous avons reçu un autre courrier de M. LHUISSIER pour nous informer de la suppression du dernier poste dès la rentrée prochaine.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDENT** de se soumettre à l'avis des Services départementaux de l'Education Nationale concernant le retrait du dernier emploi et par conséquent, de la fermeture de notre école.

Les familles vont être informées :

- qu'elles doivent procéder à l'inscription de leurs enfants dans une autre école pour la rentrée de septembre 2015 ;
- que le transport vers les écoles de St Hilaire va être maintenu

3°) DEMANDES DE SUBVENTION 2015

M. le Maire informe le conseil de la demande de subvention pour l'année 2015 du Comité de jumelage de Barenton d'un montant de 149 €.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder la subvention demandée d'un montant de 149 €

Le secours populaire de la Manche a également demandé une subvention de 100 € pour l'année 2015.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **REFUSE** d'accorder cette subvention

4°) COUT DU M² DES PARCELLES DU LOT. DES CAMELIAS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération n°2013-11 du 10 janvier 2013 concernant la tarification de vente du m² pour le lotissement des Camélias,

Considérant que la commune de Buais doit mettre en avant les parcelles du lotissement des Camélias afin de voir s'agrandir sa population,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une réduction au coût actuel de 8 € le m² suivant les conditions ci-dessous :

La 1 ^{ère} parcelle vendue	-75 % sur les 8€ le m ² : soit 2€ le m ²
La 2 ^{ème} parcelle vendue	-50 % sur les 8€ le m ² : soit 4€ le m ²
La 3 ^{ème} parcelle vendue	-25% sur les 8€ le m ² : soit 6€ le m ²
De la 4 ^{ème} à la dernière parcelle	8€ le m ²

- **DECIDE** de mettre en place ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juin 2015
- **AUTORISE** le Maire ou ses adjoints, à signer les promesses de vente et les actes notariaux

5°) AUTORISATION DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX POUR LE SDEM

M. le Maire rappelle aux conseillers que la maîtrise d'ouvrage pour l'effacement des réseaux secs pour les travaux de la route de Landivy est assurée par le SDEM.

Considérant le reste à charge pour la commune pour ces travaux est de 27 500 € (délibération n°2014-096 du 9/12/2014), ce montant a été prévu au budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) à commencer les travaux d'effacement de réseaux sur la route de Landivy.

Nous avons reçu un devis de STGS concernant des tests à la fumée pour la route de Landivy d'un montant de 776,40 € TTC (647 € HT).

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accepter ce devis pour des tests à la fumée sur la route de Landivy afin de vérifier le non raccordement des eaux pluviales privées au réseau d'assainissement collectif.

6°) QUESTIONS DIVERSES

- L'inauguration de la salle aura lieu le samedi 25 juillet 2015 à 10h30. Nous allons établir une liste d'invités pour cette occasion.
- Un courrier de Mme Boyère a été lu par M. le Maire. Il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu d'y répondre.
- Un courrier de remerciements signé par le Maire de St Hilaire est arrivé en mairie concernant l'aide apportée par l'agent communal M. MONTECOT Didier aux responsables de l'école de musique pour leur concert.

- Une réunion pour la commission voirie est prévue le 2 juin à 20h30 à la mairie.
- Des devis sont demandés pour la mise en place de rambardes le long du cheminement de la salle de convivialité pour les personnes à mobilité réduite.
- M. DESLOGES : pourquoi tous les passages piétons n'ont pas été refaits sur la route de St Hilaire ? en particulier celui qui se trouvait en face de chez M. Jules Guerin ? :
Les normes actuelles (accessibilité, largeur de dégagement, bordure basse, etc) rendaient la remise en état de ces passages très coûteux.
- Les containers ont été souvent retrouvés pleins ce mois-ci :
Ceci est la conséquence des jours fériés nombreux en mai. Ce problème va être évoqué avec la Communauté de communes.

Eric COURTEILLE		Antoine GAUCHER	
Jean-Claude PARIS		Robert PETITPAS	
Maryline GUERIN		Solange PARIS	
Philippe LUQUET		Ludovic GUERIN	
Marc BOUDRY		Patricia HUDSON	
Gabriel JEHAN		Claude GAOUYAT	Absent – pouvoir à Antoine GAUCHER
Martine BOISHY		Gilbert DESLOGES	